

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-388 du 16 Novembre 1987

Chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, de l'intérim du Camarade Guy Landry HAZOUME, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 14 Novembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

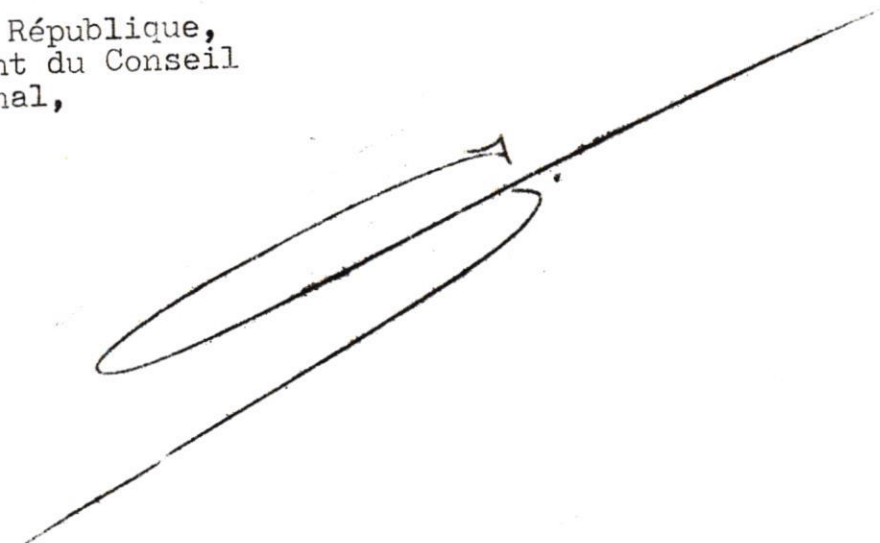
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 14 Novembre 1987, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Guy Landry HAZOUME.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Novembre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 6 PPC 2 SPD 2 MEMS-
MAEC 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB 4
BN-DAN 4 UNB-FASJEP 2 PREFETS 6 JORPB 1.-